

ensuite il pourra vendre le surplus de cette laine au comptant.

Je dois dire que comme législateurs nous devons moins flatter les préjugés populaires que d'enseigner à notre peuple le moyen de vivre et de se vêtir chez lui. Le cultivateur était plus heureux quand il portait l'étoffe fabriquée par les mains de son épouse qu'il n'est aujourd'hui en portant des habits dont l'étoffe est manufacturée en Angleterre ou aux États-Unis. Alors, il avait de l'or et de l'argent dans la caisse ; mais aujourd'hui le cultivateur s'étant habitué à acheter ces produits-là de l'étranger, a négligé cette ancienne industrie nationale et domestique. Le cultivateur jouit-il de la protection que semble vouloir lui accorder le nouveau tarif ? Y a-t-il pour lui des avantages plus grands que les quelques sacrifices qu'il supporte comme citoyen d'un état ? Je le crois. La protection sur l'avoine, sur le seigle, sur l'orge, lui rapporteront des profits plus considérables que les quelques taxes qu'il paiera pour des objets de luxe ou autres commodités.

On doit admettre qu'il faut que chacun contribue aux dépenses de l'administration de la chose publique. Le gouvernement ne peut pas se maintenir sans revenus, nous ne pouvons pas espérer d'améliorations sans argent. Le peuple qui demande ces travaux comprend cela, mais il est étonnant d'entendre le parti libéral reprocher au gouvernement l'augmentation actuelle des taxes, car ce parti depuis son arrivée au pouvoir les a élevées lui-même d'une manière considérable. Si aujourd'hui le ministère se trouve placé dans une situation quelque peu précaire, et qui exige un accroissement du revenu, nous pouvons en faire remonter la cause à l'ex-administration libérale. Sans vouloir récriminer contre le dernier cabinet, je trouve dans l'amendement même de l'honorable chef de l'opposition la preuve que cette augmentation est nécessaire ; car dans la première partie du dit amendement, il déclare que pour maintenir le crédit public il est prêt à consentir à une augmentation des taxes ; ce qu'il trouve à condamner seulement, c'est que la répartition ne portera pas également sur toutes les classes de la société. A ce sujet, le chef de l'opposition a voulu démontrer, hier soir, en parlant de la protection, qu'elle n'aura pas le résultat que nous en attendons, et il nous a cités, sur

un ton demi-sérieux, le cas d'un certain nombre d'ouvriers américains qui avaient travaillé sur le canal Welland. Cela ne prouve pas que la protection ne soit pas favorable aux États-Unis, mais démontre que l'ex-premier ministre favorisait dans ces contrats plutôt les étrangers que nos entrepreneurs canadiens ! Autre exemple : il s'est construit à Hamilton un asile considérable, et le contrat ayant été donné à des américains, ceux-ci ont naturellement fait venir des États-Unis tous les matériaux nécessaires ainsi que la main-d'œuvre. Eh bien ! si l'honorable chef de l'opposition eut songé alors à nos ouvriers canadiens il leur aurait accordé la protection en leur donnant ce travail. Il y a une contradiction qui apparaît clairement dans l'opposition manifestée par le parti libéral contre la nouvelle politique. Les uns disent qu'elle augmente le fardeau des taxes, les autres, et ce sont les principaux, déclarent que le revenu va être diminué. Il y a là évidemment un paradoxe, une contradiction flagrante. Car le revenu c'est la taxe ; et si le revenu diminue le peuple aura nécessairement moins de taxes à payer. Cette contradiction montre l'embarras où se trouvent ceux qui font la lutte à la politique actuelle et qui ne savent pas trop comment la combattre. S'ils étaient logiques, ils devraient tous soutenir que la politique protectionniste signifie augmentation des taxes et que le revenu du gouvernement va s'accroître d'une manière très considérable. Mais la contradiction ne nous surprend guère venant de ce parti, lequel ne cherche pas l'intérêt du pays, mais plutôt à exciter les préjugés populaires afin de ressaisir la direction des affaires.

Une autre remarque que nous avons entendue dans cette Chambre et en dehors c'est que la protection n'a pas encore eu de résultat, que le pays est aujourd'hui aussi pauvre qu'il était le 17 septembre. Cette impatience me semble extraordinaire, et ceux qui la ressentent ne sont pas évidemment sérieux. Car, enfin le tarif n'est pas encore voté ! S'il est vrai qu'il est en force depuis quelques jours, il est à peine connu dans toutes les parties du pays. Il faut attendre un an ou dix-huit mois avant que le nouveau système soit soumis à l'épreuve ordinaire. Cette impatience me rappelle un proverbe : on ne peut avoir le fruit avant la fleur. On a